

Conditions générales de vente

1. Commande

Toute commande entraîne de plein droit adhésion de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente ; celles-ci ne sauraient être modifiées et prévalent, en tout état de cause, sur toutes stipulations contraires pouvant figurer dans les conditions générales d'achat de l'acheteur ou dans tout autre document émanant de lui.

Toute commande est réputée ferme et irrévocable.

2. Produits

La société CIRET France se réserve le droit de modifier à tout moment, sans préavis ni avertissement, les caractéristiques, formes et dimensions des produits présentés dans ce catalogue, afin de leur faire bénéficier des progrès techniques et technologiques qui pourraient intervenir.

La responsabilité civile pour dommages occasionnés aux tiers par le matériel que nous vendons est à la charge exclusive de l'utilisateur.

3. Prix

Ils sont établis hors TVA.

Les remises promotionnelles ne s'appliquent que pendant la période stipulée sur l'offre faite par la société CIRET France.

4. Expédition

Le franco de port et d'emballage est accordé, en France métropolitaine, pour toute commande dont le montant net H.T est supérieur ou égal à 395 € euros et si l'expédition est faite à un seul destinataire, en une seule fois. Pour les commandes dont le montant net HT est inférieur à 395 €, une participation forfaitaire aux frais de transport de 15 € HT sera facturée.

Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur, même en cas d'envoi franco de port.

En cas d'avarie ou de perte, des réserves claires et détaillées doivent être formulées immédiatement par le client à la réception sur le bordereau du transporteur et confirmées dans les 48 heures ; à défaut, aucune réclamation ne pourra être acceptée.

5. Retours

La société CIRET France n'accepte aucun retour ni aucune reprise de marchandises, sans un accord préalable de sa direction commerciale.

Après accord préalable, les marchandises doivent toujours être retournées à la société CIRET France en parfait état, dans leur emballage d'origine, en en port payé.

6. Paiement

Les paiements doivent être libellés au nom de la société CIRET France.

A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, la totalité des sommes restant dues deviendra immédiatement exigible.

En application de l'article L 441-6 du code de commerce, des pénalités de retard seront exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues seront payées après cette date. Le taux d'intérêts de ces pénalités est fixé à 1,5 % par mois de retard.

En cas de paiement sous 8 jours, un escompte de 2% pourra être déduit. Seule la TVA correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à déduction.

7. Reserve de propriété

La société CIRET France se réserve la propriété des marchandises livrées et ce, jusqu'au complet paiement de leur prix.

8. Juridiction

En cas de contestation, le Tribunal de commerce de Strasbourg sera seul compétent.